



BY ABILWAYS

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 8973179

Durée :
1 jour - 7 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 910 €
HT
Collectivité : 780 € HT

ACQUÉRIR, CÉDER ET ÉCHANGER SES IMMEUBLES

Mettre en oeuvre une bonne gestion des immeubles des personnes publiques

Le CG3P et l'ordonnance du 19/04/17 ont contribué à l'amélioration de la matière domaniale. Ils apportent une approche rationnelle de la propriété publique précédant une approche domaniale : cession, acquisition, gestion des biens... Les procédures de transfert des biens sont désormais modernisées.

OBJECTIFS

- Identifier les particularités juridiques des acquisitions par les collectivités territoriales
- Pratiquer les cessions et échanges d'immeubles
- Organiser la prévention des risques de nullité des actes

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

PRÉREQUIS

Compétences acquises:

Gérer les particularités liées aux modes d'acquisition, de cession ou d'échange des immeubles par les personnes publiques

COMPÉTENCES ACQUISES

Gérer les particularités liées aux modes d'acquisition, de cession ou d'échange des immeubles par les personnes publiques

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- E-quiz amont
- Présentiel
- E-quiz aval

PROGRAMME

Acquérir, céder et échanger ses immeubles

Acquérir un bien

Mener une acquisition amiable

- Les contrats prohibés
- La compétence pour acquérir
- La détermination du prix
- La procédure d'acquisition
- La signature
- Le paiement et les formalités postérieures

Faire des acquisitions forcées

- L'expropriation
- Les droits de préemption
- L'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme
- Les cessions gratuites dans le cadre des permis de construire
- L'alignement
- L'emplacement réservé

Céder et échanger

Procéder à des cessions et échanges classiques

- Rappels des fondamentaux : l'obligation de déclassement, la théorie de la domanialité publique virtuelle, la règle d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité
- La compétence pour céder
- Les éléments de procédure (consultations et mises en concurrence)



Organisme qualifié par l'ISQ-OPQF



Membre de la FFP

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr

Siret 412 806 960 00032



- Les contrats

Recourir à des cessions et échanges complexes issus du CG3P

- Les cessions et échanges entre personnes publiques sans déclassement
- Les cessions destinées aux personnes privées
- Le déclassement anticipé, la promesse de vente et le déclassement rétroactif
- La cession-bail

INTERVENANTS

Ludovic Cuzzi

Associé

PARME AVOCATS

